

Gestion des forêts québécoises

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec présente ses deux actions prioritaires pour le nouveau gouvernement du Québec

QUÉBEC, le 29 septembre 2022 – Le 3 octobre prochain, nous saurons qui des cinq principaux partis formera le nouveau gouvernement du Québec. Afin de profiter des derniers jours de campagne et de lancer un message au nouveau gouvernement, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec tenait à présenter publiquement ses deux actions prioritaires. De l'avis de l'Ordre, ces dernières conditionneront le succès des politiques de gestion du milieu forestier.

1. Une modernisation du cadre de gestion du territoire forestier

Il est impératif de s'assurer que les décideurs gèrent le territoire sur une base plus régionale et à une échelle humaine. En plus de favoriser un climat de confiance entre les parties prenantes, d'importants gains économiques seraient réalisés par le déploiement d'un aménagement des ressources adapté à la spécificité du milieu, efficient, flexible et orienté vers les résultats. Une appartenance forte au territoire est un gage de durabilité, puisque les acteurs opteront pour des choix qui consolideront l'avenir, tout en procurant des bénéfices à court terme.

2. Une mise à jour de la Loi sur les ingénieurs forestiers

Pour assurer le succès d'une telle réforme de la gestion du milieu forestier, l'Ordre croit que ces changements de paradigmes doivent aller de pair avec une modernisation de la Loi sur les ingénieurs forestiers, dont la dernière mise à jour remonte à 1949. Depuis, la foresterie a bien changé. Nous sommes passés à un aménagement polyvalent de la forêt, qui nécessite l'application de nouvelles connaissances et technologies et l'intervention de divers professionnels. C'est pourquoi il importe de bien clarifier les champs de pratique et les actes réservés et partagés. Ceci est d'autant plus important qu'une gestion plus régionalisée et autonome amènera une forte reddition de compte à la population.

« *Le régime forestier actuel, sanctionné en 2010 et mis en œuvre en 2013, prend assise sur des principes nobles d'aménagement durable, et de participation du public. Ces principes sont toujours valables et doivent être conservés. Cependant, nous sommes d'avis que les outils mis en place pour concrétiser ces principes doivent être réformés, puisque le système de gestion mis en place a montré ses limites et continue de générer de l'insatisfaction chez toutes les parties prenantes. **Le prochain gouvernement doit donc démontrer beaucoup de leadership et une grande ouverture à revoir les modalités de déploiement du régime forestier pour faire de celui-ci un modèle d'aménagement durable du territoire forestier soutenu par la population et par les professionnels.*** », de déclarer le président de l'Ordre, M. François Laliberté, ing.f., Ph. D.

Pour en savoir plus, voir le document *Pour un modèle d'aménagement durable du territoire forestier soutenu par la population et par les professionnels*

-30-

À propos de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Fondé en 1921, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec compte 1923 membres œuvrant dans toutes les régions du Québec. Il a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier québécois.

 OIFQc  @OIFQc  Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Pour tout renseignement :

Mme Marie-Claude Dussault, MBA
Directrice des communications et de la formation continue
Cell. : (418) 929-9138
marie-claude.dussault@oifq.com

Pour entrevue :

M. François Laliberté, ing.f., Ph. D.
Président
Cell. : (418) 802-1434
presidence-oifq@oifq.com